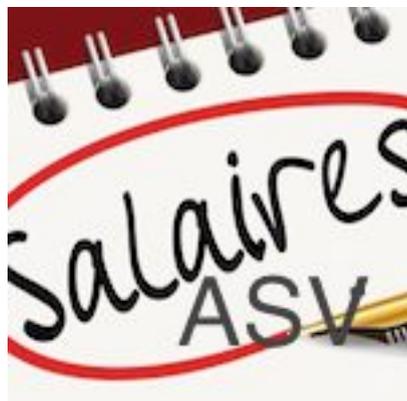


salaire auxiliaire vétérinaire rémunération ASV - Infos publiques

Publié par:

Publiée le : : .



Grille des salaires 2022 ([Je me connecte pour lire l'article](#))

Comme chaque année, et lors de la commission paritaire du 30 novembre 2021, la revalorisation de la rémunération du personnel non vétérinaire des cabinets, cliniques et hôpitaux vétérinaires a été négociée.

La valeur du point au 1er janvier 2022 est de 16,16 € contre 15,69 € en 2020 soit une augmentation d'environ 2,99 %

Vos salaires au 1er janvier 2022

Echelon I (coef 102)	$102 \times 16,16 = 1\,648,32\text{€}$	10.87 € de l'heure
Echelon II (coef 105)	$105 \times 16,16 = 1\,696,80\text{€}$	11,19 € de l'heure
Echelon III (coef 107)	$107 \times 16,16 = 1\,729,12\text{€}$	11,40 € de l'heure
Echelon IV (coef 110)	$110 \times 16,16 = 1\,777,60\text{€}$	11.72 € de l'heure
Echelon V (coef 117)	$117 \times 16,16 = 1\,809,72\text{€}$	12,47 € de l'heure

Salaire minimum (brut) conventionnel.

Les heures supplémentaires effectuées de la 36e heure à la 39e heure sont majorées de 25 % en rémunération ou en repos, les heures prises en repos ne s'imputent pas sur le contingent d'heures supplémentaires fixé à 180 heures.

Au-delà de la 36e heure et jusqu'à la 43e heure hebdomadaire, les heures supplémentaires sont rétribuées conformément aux modalités légales, soit 25 % de plus pour les 8 premières heures et 50 % pour les heures suivantes.

Cette augmentation est applicable au 1er janvier 2022 pour tous les vétérinaires employeurs syndiqués au S.N.V.EL. Pour les autres, il faudra attendre la parution au Journal Officiel, cependant étant donnée que la date d'application est précisée sur l'avenant, elle sera rétroactive. Votre employeur peut donc vous augmenter dès le 1er janvier.

Pour calculer votre salaire net, il faut déduire environs 23% de charges de votre salaire Brut.

[Voici un lien vers un convertisseur bien pratique.](#)

[Salaire 2021](#)

[Salaire 2020](#)

[Salaire 2019](#)

[Salaire 2018](#)

[Salaires 2017](#)

[Salaires 2016](#)

[Salaires 2015](#)

[Salaires 2014](#)

[Salaires 2013](#)

[Salaires 2012](#)

[Salaires 2011](#)

[Salaires 2010](#)

[Lien vers la classification des emplois](#)

[Lien vers les autres articles rémunération, temps partiel, heures supplémentaires ...](#)